

CANTON DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 25 Septembre 2025

Le 25 septembre deux mille vingt-cinq, 18 H 15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (11) : Tous les conseillers sauf Séverine CRIBELIER qui a donné pouvoir à Karine LEDOUX, Jean-Louis PROST qui a donné pouvoir à Liliane CORDIER.
Absente excusée : Claire LECONTE.

Monsieur Mickaël ROBERT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Subventions :

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal les diverses demandes de subventions reçues pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2025, les subventions suivantes :

- 100 € : Anciens Combattants d'Algérie,
- 100 € : Assiette ADMR,
- 200 € : Restos du Cœur,
- 700 € : Les Infatigables au Repos,
- 200 € : Téléthon,
- 50 € : Bâtiment CFA DIEPPE,
- 50 € : Association PARTAGE,
- 500 € : Comité des lettres de GRAINVILLE,
- 100 € : Au cœur des chats,
- 200 € : Sapeurs-pompiers de Seine-Maritime,
- 1 000 € : Vittefleur animation (1 abstention),
- 100 € : SNSM,
- 150 € : GEST de CANY
- 25 € : Adhésion au Chêne d'Allouville.

TOTAL 3 325,00 €

D'autre part, pour le TELETHON 2025, Monsieur le Maire indique qu'un fil rouge va être organisé et qu'il consiste en l'achat, par la Commune, de bouteilles de cidre (4.50 euros la bouteille) qui seront inclus dans le colis de Noël des Anciens.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de participer à ce challenge.

Renouvellement contrat :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Sophie ROUSSIGNOL, secrétaire de mairie en place, part à la retraite au 31/12/2025, et qu'il a été créé, à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 17.5/35^{ème} et a été recruté un emploi agent contractuel pour une durée de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service de secrétariat de mairie, renouvelé le 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler l'emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de secrétariat de mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 419 indice majoré 377, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de renouveler le contrat pour l'emploi d'adjoint administratif.

Travaux de la Grande Rue :

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal des divers aléas survenus concernant les travaux prévus pour la Grande Rue.

A cet effet, il indique que les travaux qui devaient commencés début septembre 2025 sont reporté de plusieurs semaines suite à l'analyse de l'offre faite par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, et qui n'était pas conforme au marché public.

Une nouvelle offre de marché est en cours.

Conventions risque santé et prévoyance :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer aux conventions de participation pour le risque « Santé » et pour la « Prévoyance » conclues entre le Centre de gestion 76 et la MNT.

Locataire :

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal des problèmes rencontrés avec un locataire concernant le règlement de ses loyers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent que Monsieur le Maire rédige un courrier de remise en situation au 31/12/2025, et si la situation ne se régularise pas à cette date, un commandement d'expulsion au 30/06/2026 sera établi.

Divers :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

- qu'il va falloir procéder au découpage cadastral du lotissement Les Cygnes, délibération votée lors du conseil du 27 juin dernier.
- Qu'il est nécessaire de créer un « vrai » plancher au niveau du clocher de l'église, l'accès au clocher étant dangereux.
Un devis a déjà été reçu pour un montant de 9000 euros, et plusieurs autres vont être demandés.
- Les réserves incendie de la Rue de la Folie et de la Rue du Bois de la Broche sont en cours, celles de Crosville, de la Côte Chouette et des Cygnes seront faites sur l'année 2026.
- Des devis pour investir dans une citerne pour le tracteur de la Commune ont été demandés.
- Un point sur les travaux restant à faire au niveau du local sanitaire du parking de la Chapelle de Crosville a été fait.
- L'engazonnement du cimetière est terminé.
- Les travaux concernant la restauration de la maison Rue des Fontaines avancent bien.
- Actuellement, des travaux de réhabilitation d'une maison à la Résidence des Cygnes sont en cours, suite au départ des locataires.

Tour de table :

Dominique BATIER demande où en sont les travaux concernant la réhabilitation de la caserne et Monsieur le Maire répond que cela sera fait plutôt sur le prochain mandat.

Angélique DESJARDINS demande où en est le projet concernant la « Voie Verte », Monsieur le Maire indique que le dossier est entre les mains de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et qu'il n'a malheureusement pas de nouvelle.

Nicole LARDANS indique que certaines propriétés ne sont pas entretenues et que des espèces, comme les chardons, se sèment un peu partout, le Maire ne pouvant rien faire puisqu'il s'agit de domaines privés, conseille de contacter un médiateur.

Mickaël ROBERT explique que les Bassins Versant ayant 25 ans, 25 végétaux vont être offerts à la Commune.

Michel LECOMPTE demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire le nécessaire afin de remédier aux nuisances sonores dues au regard d'eaux pluviales situé en bas de la Route de St Riquier, et qui doit être mal callé.

Monsieur le Maire indique que le four de la Salle Lecordier va être changé et Monsieur LEHERICÉ (qui était dans le public) demande s'il sera possible d'installer une machine à glaçon.

Fin du conseil municipal à 19h55

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire
Franck FOIRET



Le secrétaire de séance
Mickaël ROBERT

